

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : VICAT Lieu : Usine de la Grave de Peille Date de l'inspection: 10/06/2005

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATEES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

DU REPRESENTANT

DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE

DE L'INSPECTEUR:

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection: (effectuée au regard de l'ap du 10/06/2004)

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

1. Vérification et contrôle :

Effectuer une traçabilité des actions menées en réponse aux observations indiquées sur les rapports (installations électriques, lutte incendie, équipements et matériels, ...etc) : à compléter en indiquant leur réalisation, la date d'intervention et la signature de l'intervenant.

Les actions d'amélioration retenues feront désormais l'objet d'une traçabilité dans notre système de gestion ISO 9001.

2. Condition de mesure des rejets (teneur en poussières) article 3.2.6 de l'ap :

Justifier la procédure mise en œuvre permettant de vérifier que la teneur en poussières des gaz émis reste inférieure à 500 mg/m³ ainsi que les consignes en cas de dépassement.

procédure en place fin juin 05

3. Protection des réseaux et milieux (article 4.1.3) :

Confirmer la date de fin de travaux d'aménagement des dispositifs de disconnection.

équipements mis en place au cours de l'arrêt de l'usine fin juin 05

4. Plan des réseaux (article 4.2.2) :

Le schéma des réseaux ne sont pas à jour suite modification par rapport au projet initial. Remettre le plan modifié accompagné d'un descriptif détaillant le fonctionnement de l'installation.

plan disponible fin juin 05 et envoyé par courriel à la DRIRE courant juillet 05

5. Autosurveillance (chapitre 9.) :

- Etablir le document relatif aux modalités de mesure et de mise en œuvre du programme de surveillance, et leur transmission à l'inspection des installations classées.

- Compléter le tableau de suivi mis à disposition par la DRIRE avec les bilans mensuels des prélèvements d'eau, les mesures périodiques et les résultats des analyses effectuées par les organismes agréés sur les rejets aqueux.

procédure B01 No 14001 envoyée par courriel à la DRIRE courant juillet 05

- avec les bilans mensuels

Entreprise :	Lieu :	Date de l'inspection: __/__/__
--------------	--------	--------------------------------

Remarques de l'Inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Commentaires de l'exploitant (*suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application*)